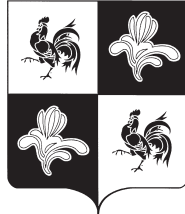


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



9 juillet 2025

SESSION ORDINAIRE 2024-2025

AUDITION

du Conseil bruxellois de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH)

RAPPORT

fait au nom du Comité d'avis pour l'égalité des chances
entre les hommes et les femmes

par Mme Latifa AÏT-BAALA

SOMMAIRE

1. Désignation de la rapporteuse	3
2. Exposé de M. Philippe Santini, secrétaire du Conseil bruxellois de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH).....	3
3. Exposé de Mme Isabelle Lenarduzzi, membre du Bureau du Conseil bruxellois de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH)....	3
4. Exposé de M. Jean-François Neven, vice-président du Conseil bruxellois de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH)....	5
5. Échange de vues.....	6
6. Approbation du rapport.....	20

Ont participé aux travaux : Mme Latifa Aït-Baala, M. Mustapha Akouz, M. Abdourahmane Baldé, Mme Kristela Bytyci, Mme Marie Cruysmans, M. Louis de Clippele, Mme Ludivine de Magnanville, Mme Gisèle Mandaila, M. John Pitseys, M. Olivier Willocx et M. Yusuf Yildiz, ainsi que Mme Isabella Lenarduzzi, M. Jean-François Neven et M. Philippe Santini (personnes invitées).

Mesdames,
Messieurs,

Le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a procédé, en sa réunion du 9 juillet 2025, à l'audition du Conseil bruxellois de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH).

1. Désignation de la rapporteuse

À l'unanimité des 9 membres présents, Mme Latifa Aït-Baala a été désignée en qualité de rapporteuse.

2. Exposé de M. Philippe Santini, secrétaire du Conseil bruxellois de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH)

M. Philippe Santini (secrétaire du CEFH) présente le Conseil en expliquant qu'il s'agit d'un conseil faisant partie du dispositif de concertation en Région de Bruxelles-Capitale. Il indique que plusieurs conseils consultatifs existent à Bruxelles, citant en exemple le Conseil économique et social, désormais appelé BruPartners, ainsi que d'autres conseils liés aux questions d'égalité des chances. Il précise qu'il en existe trois dans ce domaine : le CEFH, qui est le plus ancien des trois, le Conseil bruxellois des personnes en situation de handicap, ainsi que le Conseil bruxellois pour l'élimination du racisme, ce dernier étant beaucoup plus récent.

L'intervenant rappelle que le CEFH a été créé en 2012 et que ses travaux ont débuté en 2013. Il indique que le Conseil était initialement hébergé au sein de ce qui s'appelle aujourd'hui Equal.Brussels, avant de rejoindre BruPartners en 2023. Il précise que les réunions du Conseil se tiennent désormais dans les locaux de cette structure, et que le secrétariat – représenté par lui-même, à hauteur d'un équivalent temps plein – y est également rattaché.

M. Philippe Santini souligne l'une des forces du Conseil : sa composition plurielle. Il fait savoir que le CEFH compte 22 membres effectifs et 22 membres suppléants, combinant à la fois l'expertise académique, l'expertise de terrain et la représentation institutionnelle. Il mentionne la présence des interlocuteurs sociaux – banc patronal et banc syndical –, de la société civile, ainsi que des représentants d'associations, dont les logos figurent sur le visuel projeté. Il ajoute qu'y siègent également des représentants d'établissements académiques, ainsi que deux effectifs et suppléants issus respectivement du Conseil des femmes francophones de Belgique et du *Nederlandstalige Vrouwenraad*. Il indique que, depuis

peu, l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes est aussi représenté au sein du Conseil.

L'orateur détaille ensuite les missions principales du CEFH : assurer un rôle de veille, d'analyse et de recommandation sur les enjeux transversaux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes en Région bruxelloise. Il précise que cela implique notamment la formulation d'avis et de recommandations à destination du Gouvernement régional, du Collège de la Commission communautaire française, et du Collège réuni de la Commission communautaire commune. Il mentionne également la remise d'un rapport annuel à ces autorités, l'organisation d'un débat public par an sur les travaux menés par le Conseil, ainsi que la transmission d'un avis officiel sur les déclarations de politique régionale, et désormais aussi sur celles de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune.

M. Philippe Santini présente ensuite le fonctionnement interne du CEFH. Il évoque une photographie vidéoprojetée du bureau du Conseil, indiquant que la présidente, Mme Kelly Timperman, issue du banc patronal représentant BRUXEO, y figure au centre. Il mentionne également la présence de Mme Alicia Schmit, à gauche, représentant la CSC pour le banc syndical, et de M. Jean-François Neven, à droite, représentant le banc académique via l'Université libre de Bruxelles. Il précise que le bureau est composé de huit membres, répartis équitablement entre les partenaires sociaux et les autres bancs.

Il indique que le Conseil se réunit en plénière une fois par mois et que le secrétariat, qu'il assume seul, est chargé du soutien administratif et organisationnel.

Il conclut son intervention en cédant la parole à Mme Isabella Lenarduzzi, chargée de présenter quelques réalisations du Conseil au cours des dernières années.

3. Exposé de Mme Isabella Lenarduzzi, membre du Bureau du Conseil bruxellois de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH)

Mme Isabella Lenarduzzi (membre du Bureau du CEFH) indique qu'elle est la fondatrice de JUMP, une organisation active depuis vingt ans dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, et plus largement dans celui de la juste représentation de toutes les diversités. Elle précise que JUMP travaille principalement sur les questions d'emploi et sur le domaine économique. Elle explique qu'elle a rejoint le CEFH il y a huit ans, soit deux mandats, et qu'elle y trouve un réel plaisir, soulignant la richesse

de la diversité des profils présents au sein du Conseil, où se retrouvent partenaires sociaux et monde académique.

L'intervenante poursuit en décrivant les deux manières de travailler du Conseil : soit de manière réactive, en répondant aux demandes d'avis des membres du Gouvernement; soit de façon proactive, par des interpellations, des auditions, en commandant des études ou en organisant des événements. Elle indique que le nombre d'avis produits par le Conseil s'est fortement accru au cours des deux derniers mandats, notamment à partir d'un moment charnière : l'analyse de l'impact de la crise de la Covid sur les femmes. Ce travail a accru leur visibilité et leur légitimité dans le paysage institutionnel, entraînant une hausse des demandes d'avis.

Elle ajoute que le Conseil, dans son rôle pro-actif, organise aussi des événements, rédige des mémorandums, et prend l'initiative de rencontres, comme celle de ce jour avec les parlementaires, afin de se faire connaître et d'établir des collaborations. Mme Isabelle Lenarduzzi insiste sur le fait que le Conseil peut être utilisé comme ressource par les parlementaires, notamment pour fournir des retours sur les politiques publiques du point de vue de leur impact sur les femmes.

L'oratrice revient ensuite sur le contexte de l'« étude Covid », qu'elle a proposée après avoir observé une forte mobilisation féministe en France, contrairement à la Belgique, où aucune réaction n'était visible à ce moment-là. Elle indique que cette alerte a permis de produire une étude marquante, qui a renforcé la reconnaissance du Conseil. Elle précise qu'après cette période est venue la crise énergétique, qui a également fait l'objet d'une étude, notamment sur la précarité énergétique et hydrique vécue par les femmes. Elle souligne qu'il manquait alors de nombreuses données, notamment à Bruxelles, et que les statistiques étaient trop souvent basées sur des foyers (« ménages »), sans distinction entre ménages gérés par des femmes ou non, alors que la situation des femmes est en moyenne beaucoup plus précaire que celles des hommes.

Mme Isabelle Lenarduzzi explique que le CEFH joue un rôle de relais entre la société civile et les autorités, en pointant les lacunes et en facilitant un dialogue basé sur les faits. Elle insiste sur l'importance d'une telle méthode, menée dans un esprit de bienveillance.

Elle évoque les nombreux partenaires avec lesquels travaille le Conseil, dont Brupartners et l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes (IEFH), qu'elle considère essentiels, notamment pour leur contribution en matière d'expertise et d'échange

d'expériences. Elle mentionne aussi le lien établi avec les deux autres Conseils pour l'Égalité (le fédéral et le wallon – la Flandre n'a pas de Conseil similaire), avec lesquels des projets communs ont été menés, comme le memorandum 2024.

L'intervenante revient sur l'impact du CEFH dans les médias, notamment lors de la publication de l'« étude Covid ». Elle cite l'exemple d'un colloque de fin de législature au cours duquel le ministre Sven Gatz s'était engagé à instaurer des quotas pour les hautes fonctions dans la fonction publique, engagement qui s'est traduit par des mesures concrètes.

Elle fait également référence à une autre actualité, liée à une initiative du Gouvernement bruxellois en réaction à l'administration Trump, qui a tenté de freiner les politiques de diversité en envoyant une lettre aux entreprises qui travaillent avec l'administration fédérale américaine que ce soit aux États-Unis ou chez nous. Mme Isabelle Lenarduzzi explique qu'à la suite de ses propos relayés dans la presse, Bernard Clerfayt a demandé à ses services une proposition concrète pour défendre les valeurs d'inclusion. Grâce aux recommandations formulées à plusieurs reprises par le Conseil, une proposition de conditionner les subsides publics à l'existence d'un plan diversité a été avancée, à l'image de ce que fait la Commission européenne qui oblige les organisations qui veulent introduire un projet de recherche dans le programme cadre « Horizon Europe » à réaliser un « Gender Equality Plan ». Elle souligne que cette proposition a été acceptée par le Gouvernement, et qu'il s'agit là d'un exemple concret de l'impact potentiel du Conseil.

Mme Isabelle Lenarduzzi commente ensuite un colloque organisé pour faire le point sur les engagements des ministres en début de législature et un autre sur le bilan en fin de législature. Elle indique qu'un nouvel événement de ce type est prévu le 30 septembre prochain, en partenariat avec view.brussels, qui viendra présenter les résultats d'une enquête sur la place des femmes dans l'emploi à Bruxelles. Elle insiste sur l'importance d'avoir des statistiques sexuées et genrées, dont certaines manquent encore cruellement aujourd'hui.

L'oratrice attire également l'attention sur l'importance de la prise en compte des violences faites aux femmes, y compris celles qualifiées de « subtiles », comme le sexisme ordinaire. Elle déclare que ces violences ont un impact majeur sur la trajectoire professionnelle des femmes, et que ce phénomène est nié et invisibilisé alors qu'il est encore très répandu dans les entreprises. Elle évoque un colloque organisé par le CEFH autour de la Convention 190 de l'organisation internationale du travail (OIT) sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, dont l'objectif

était de réunir des acteurs bruxellois pour réfléchir à sa mise en œuvre concrète.

Elle mentionne ensuite l'avis et le colloque récents consacrés à la petite enfance, en rappelant qu'il ne peut y avoir d'égalité réelle sans un service public d'accueil de qualité. Elle insiste sur le fait que l'absence de structures d'accueil empêche surtout les femmes d'entrer ou de rester sur le marché du travail.

L'intervenante indique que le Conseil a également diffusé son mémorandum, en l'accompagnant d'un outil de communication plus accessible : une fiche récapitulative des dix grandes recommandations. Elle souligne que cela permet de mieux faire circuler les messages, aussi bien auprès des parlementaires que des médias.

Elle insiste sur le caractère structurel et transversal de l'égalité femmes-hommes et sur le fait qu'aucune recommandation n'est secondaire : toutes les actions contribuent soit à renforcer l'égalité, soit à perpétuer les inégalités. Elle conclut cette partie en introduisant le thème du *gender mainstreaming*, avant de passer la parole à M. Jean-François Neven.

4. Exposé de M. Jean-François Neven, vice-président du Conseil bruxellois de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH)

M. Jean-François Neven (vice-président du CEFH) se présente en indiquant qu'il est chargé de cours et chercheur à l'Université libre de Bruxelles, en droit social. Il ajoute qu'il est également avocat et qu'il a été magistrat pendant une partie de sa carrière, notamment à la Cour du travail de Bruxelles.

L'orateur souligne que son intervention va porter sur les compétences relevant de la Commission communautaire française, d'autant que le Conseil bruxellois pour l'égalité entre les femmes et les hommes n'est compétent sur ces matières que depuis l'adoption du Code de l'égalité et de la non-discrimination en région de Bruxelles-Capitale. Il précise qu'avant cette réforme, et en vertu de l'article 75 du Code, le Conseil n'intervenait que pour les matières propres à la région de Bruxelles-Capitale, ce qui impliquait que leurs interlocuteurs étaient principalement les ministres du Gouvernement régional. Il indique que cette extension de compétences vers la Commission communautaire française est une évolution positive, car de nombreuses matières de la Commission communautaire française sont directement liées à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'intervenant affirme que, bien que les compétences de la Commission communautaire française soient diverses, certaines d'entre elles constituent des leviers essentiels pour renforcer cette égalité. Il cite notamment l'accueil de la petite enfance, la formation, et l'accès au marché du travail pour les femmes. Il considère que ces domaines doivent être considérés comme des points essentiels, indispensables à la réalisation effective de l'égalité.

M. Jean-François Neven explique que le Conseil a la volonté de travailler avec le Collège de la Commission communautaire française, tout comme il l'a fait avec la Commission pour l'Égalité des chances et les Droits des femmes du Parlement de la région de Bruxelles-capitale et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il souhaite que cette collaboration s'étende également au Collège de la Commission communautaire commune.

L'orateur insiste ensuite sur certains domaines qui tiennent particulièrement à cœur au Conseil. Il mentionne un avis d'initiative récemment adopté sur la question de l'accueil de la petite enfance à Bruxelles. Il constate que la situation actuelle est loin d'être satisfaisante, notamment en raison d'un taux de couverture encore trop faible, c'est-à-dire d'un nombre insuffisant de places d'accueil par rapport aux besoins. Il ajoute que ce taux varie significativement en fonction du niveau socio-économique des quartiers : il est plus élevé dans les quartiers aisés et plus faible dans les quartiers précaires.

Il souligne que la Commission communautaire française dispose de leviers importants pour contribuer à une amélioration de cette offre, en particulier à travers le soutien aux places dites « ONE », c'est-à-dire celles dont le prix est proportionnel aux revenus des parents. Il évoque également les difficultés rencontrées dans le secteur du personnel des crèches, en mentionnant la souffrance au travail et la pénurie de main-d'œuvre. Il rappelle que, même si la Commission communautaire française ne détient pas de compétence directe sur ces questions, il estime que ces problématiques doivent faire l'objet d'une attention particulière.

L'intervenant invite les membres présents à lire l'avis d'initiative du Conseil, qui a été présenté lors d'une journée d'études. Il précise que cette journée a rassemblé de nombreux professionnels du secteur, qui ont réagi à l'avis, formulé des critiques, mais aussi apporté des recommandations. Il insiste sur le fait que le Conseil entend être à la fois proactif et réactif sur ces sujets.

L'orateur poursuit en évoquant d'autres compétences de la Commission communautaire française liées à la santé et à l'action sociale. Il cite comme

pistes d'action le soutien aux plannings familiaux, l'organisation de campagnes de sensibilisation et de prévention ciblées sur les problématiques de santé spécifiques aux femmes, ainsi que la promotion d'initiatives d'insertion sociale à travers l'alphabétisation, les ateliers de savoir, et d'autres dispositifs. Il considère que ces actions constituent des leviers importants pour renforcer l'égalité.

M. Jean-François Neven évoque également la question de la formation professionnelle, qu'il estime essentielle dans un contexte bruxellois marqué par un manque de qualification parmi de nombreux demandeurs et demandeuses d'emploi. Il considère que cette insuffisance de qualification constitue un frein majeur à l'insertion sur le marché du travail et qu'il est donc crucial de renforcer l'offre de formation, en particulier à destination des femmes. Il précise que cette dimension fait aussi partie des préoccupations quotidiennes du Conseil.

L'intervenant déclare qu'il a choisi de se concentrer sur ces trois compétences, bien qu'il soit conscient que la Commission communautaire française en détient bien d'autres. Il conclut en évoquant les prochaines activités du Conseil. Il annonce que, dès qu'une Déclaration de politique générale (DPR) sera disponible, le Conseil y apportera un avis, comme il en a l'obligation, et qu'un événement public sera également organisé à cette occasion.

Il rappelle, à l'instar de Mme Isabelle Lenarduzzi, que le Conseil a entamé une collaboration renforcée avec *view.brussels*. Il souligne que les statistiques genrées constituent une question essentielle, notamment pour mieux appréhender les réalités vécues par les femmes à Bruxelles. Il précise que le Conseil souhaite organiser un colloque de début de législature, qui pourrait être organisé avec le Collège de la Commission communautaire française, le Gouvernement régional, ou les partis politiques représentés à Bruxelles, en fonction des circonstances institutionnelles.

Enfin, il remercie les membres présents pour leur attention et conclut en se déclarant disponible pour répondre aux questions.

5. Échange de vues

Mme Kristela Bytyçi (MR) commence par saluer la présence des membres du Conseil au sein de ce comité et les remercie pour leurs interventions qu'elle qualifie de pertinentes et intéressantes.

L'oratrice indique que les échanges portent sur le rapport annuel de 2023, lequel marque une décennie d'existence du CEFH. Elle souligne que ce rap-

port met en lumière une série de constats qui doivent, selon elle, nourrir l'action politique de la Commission communautaire française.

L'intervenante précise que les compétences communautaires de la Commission communautaire française, qu'il s'agisse de la formation professionnelle, de la santé et de la santé mentale, de l'action sociale ou encore de la culture, sont directement concernées par les enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle relève que le rapport du CEFH souligne le risque que, sans une approche intégrée du genre, les politiques publiques puissent involontairement reproduire des inégalités structurelles.

Mme Kristela Bytyçi rappelle qu'au cours d'une audition précédente devant la commission Égalité des chances du Parlement bruxellois, en janvier dernier, les représentants du Conseil avaient indiqué que le *gender mainstreaming* et le *gender budgeting* ne sont pas des concepts abstraits. Elle mentionne qu'un plan avait été élaboré sous la précédente législature, et qu'il devait être évalué avec du recul. Elle ajoute que, selon les propos du Conseil, l'ensemble des membres du Gouvernement avaient été invités à définir des engagements concrets. Elle insiste également sur l'importance qui avait été accordée à la formation des administrations ainsi qu'au rôle joué par *equal.brussels* et *BruPartners*.

L'oratrice poursuit en indiquant qu'elle souhaite interroger plus spécifiquement les intervenants sur l'application concrète de ces approches dans les politiques communautaires. Elle rappelle que la Commission communautaire française subventionne un grand nombre de projets et d'acteurs de terrain, et qu'elle dispose à ce titre d'un levier significatif pour opérationnaliser le *gender mainstreaming*. Elle demande si le Conseil a été amené à formuler des recommandations spécifiques concernant les appels à projets ou les critères de subventionnement de la Commission communautaire française. Elle interroge également sur les leviers à mobiliser pour renforcer l'intégration de cette approche dans l'action communautaire. Elle questionne aussi la manière de garantir un meilleur équilibre entre les responsabilités familiales et le droit à la formation.

L'oratrice évoque ensuite un autre axe central du rapport du Conseil, à savoir l'accès des femmes à la formation professionnelle et à l'emploi. Elle rappelle que lors de l'audition précédente, les intervenants ont souligné que le temps partiel subi, les emplois précaires, ou encore le manque d'informations sur les droits sociaux contribuent à la fragilité économique des femmes. Elle note que le Conseil a proposé de favoriser des formations continues accessibles à toutes, de mieux accompagner l'entrepreneuriat fémi-

nin, et de cibler des secteurs traditionnellement masculins.

Elle souligne que la Commission communautaire française, compétente en matière de formation et de soutien à l'insertion, doit veiller à ce que les dispositifs qu'elle finance tiennent compte des réalités de vie des femmes, et en particulier de celles en situation de monoparentalité.

Mme Kristela Bytyçi ajoute que les mères isolées, ainsi que les femmes peu ou pas qualifiées, rencontrent des freins spécifiques : des horaires incompatibles, des offres de formation trop éloignées de leur quotidien, ou encore l'absence de structure d'accueil pour enfants. Elle demande comment la Commission communautaire française pourrait adapter ses dispositifs pour répondre à ces besoins, tout en tenant compte de la réalité budgétaire régionale. Elle questionne également le type de partenariats à renforcer entre la Commission communautaire française et les opérateurs de formation. Elle demande si le Conseil recommande la création de filières spécifiques destinées aux femmes dans des secteurs où elles sont sous-représentées, tels que les technologies, la logistique ou le bâtiment. Elle s'interroge aussi sur la manière de valoriser les compétences acquises de manière informelle, souvent invisibilisées dans les parcours professionnels des femmes.

La députée poursuit en abordant la question des familles monoparentales, qu'elle estime devoir faire l'objet d'un traitement spécifique. Elle rappelle que le rapport du Conseil a mis en évidence les lacunes du plan bruxellois sur cette thématique, et que le Conseil a souligné l'importance d'une approche inclusive dès la conception des politiques publiques. Elle fait remarquer que la Commission communautaire française dispose d'outils clés : crèches, services sociaux, soutien aux maisons d'accueil, accompagnement à la parentalité, dispositifs de soutien à l'insertion. Elle demande dès lors quelles actions concrètes le Conseil recommande à la Commission communautaire française pour garantir un accompagnement global des familles monoparentales, souvent confrontées à une accumulation de difficultés, qu'il s'agisse d'emploi, de logement, d'isolement ou d'accès aux soins. Elle interroge également sur les moyens d'améliorer l'accessibilité des dispositifs, tant en termes financiers que pratiques.

Mme Kristela Bytyçi aborde ensuite la question des violences basées sur le genre, sujet largement traité dans le rapport du Conseil, et pour lequel ce dernier a appelé à une mobilisation interinstitutionnelle renforcée. Elle rappelle que la Commission communautaire française finance de nombreux services sociaux, maisons d'accueil, centres de planning familial, et demande comment ces services peuvent être mieux

outillés pour accompagner les victimes. Elle s'interroge sur la pertinence d'une généralisation des formations obligatoires sur les violences à l'ensemble du personnel de ces secteurs, et sur l'opportunité d'introduire une clause égalité dans les conventions de subvention.

Elle aborde également la thématique de la santé mentale, rappelant que le rapport souligne que les femmes sont particulièrement vulnérables sur ce plan. Elle note que la Commission communautaire française soutient des services de première ligne, et demande si ces derniers sont jugés accessibles, adaptés ou suffisants. Elle s'interroge sur les dispositifs innovants qui pourraient être encouragés dans ce domaine.

Enfin, la députée conclut son intervention par la question des femmes migrantes et primo-arrivantes. Elle rappelle que le Conseil a plaidé pour une adaptation genrée du parcours d'accueil. Elle demande ce que la Commission communautaire française pourrait faire, notamment dans le cadre de la BAPA, pour répondre à ces besoins, et quel accompagnement spécifique le Conseil recommande. Elle remercie les intervenants d'avance pour leurs réponses.

Mme Latifa Aït-Baala (PS) adresse ses remerciements aux panélistes pour leurs interventions successives. L'oratrice salue également le concours précieux de la structure invitée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que dans toutes les dimensions couvertes par les réflexions autour des concepts de *gender mainstreaming* et de *gender budgeting*. Elle souligne que ce travail ne concerne pas uniquement l'ensemble des politiques publiques, mais va, selon elle, bien au-delà.

L'intervenante estime qu'il est important que, par le travail mené, le Conseil contribue à bousculer une certaine culture des rapports sociaux de sexe, une culture qui, selon elle, doit pouvoir être remise en question. Elle indique que la structure lui paraît essentielle, notamment dans une région comme Bruxelles qui, selon ses termes, présente toute une série de particularités, bien plus marquées que dans d'autres régions. Elle réaffirme l'importance du travail mené dans ce contexte.

Mme Latifa Aït-Baala évoque les différents avis réalisés par le Conseil, en particulier celui portant sur les conséquences de la crise de la Covid, ainsi que ceux relatifs à la crise énergétique et à la précarité hydrique. Elle interroge ensuite les membres du Conseil sur le suivi de ces crises et demande s'ils ont eu l'occasion d'analyser l'impact des mesures prises au niveau fédéral, en particulier celles qui croisent les compétences de la Commission communautaire française.

L'oratrice poursuit en indiquant que, selon elle, le Conseil constitue en quelque sorte la caution scientifique des politiques publiques menées dans la région bruxelloise. Elle estime que cette fonction mérite d'être saluée. Elle enchaîne avec une série de questions. Elle indique qu'un élément n'a pas été évoqué lors de l'intervention des invités, mais qu'après vérification, il lui semble que l'organisation BECI n'est plus représentée au sein du Conseil. Elle souhaite savoir s'il y a une raison particulière à cette absence. Elle insiste sur l'importance, à ses yeux, de la dimension entrepreneuriale dans la réflexion sur l'autonomisation des femmes, et estime que les aspects économiques sont fondamentaux dans ce cadre.

Mme Latifa Aït-Baala rappelle ensuite que la région est actuellement en crise politique. Elle souhaite dès lors savoir quelles en sont les conséquences pour les missions du Conseil, et demande si cette situation a un impact sur le travail quotidien de celui-ci.

L'oratrice revient ensuite sur le rapprochement évoqué précédemment avec d'autres conseils, régionaux et fédéraux, qu'elle qualifie de judicieux et qu'elle estime essentiel, compte tenu de l'architecture institutionnelle du pays. Elle demande également si des échanges ont lieu avec l'Union européenne (UE). Elle souligne que l'UE a récemment adopté un plan en matière d'égalité, et souhaite savoir si le Conseil entretient des canaux de dialogue avec les institutions européennes. Elle insiste sur l'utilité de ces échanges et affirme qu'il est important de ne pas évoluer en vase clos.

Mme Latifa Aït-Baala rappelle que le Conseil travaille également à l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques régionales, ainsi qu'à la promotion de l'égalité dans la sphère publique. Elle demande aux intervenants quelles sont, selon eux, les politiques publiques dans lesquelles la dimension genre mérite actuellement une attention particulièrement soutenue.

L'intervenante termine son intervention en abordant la thématique de la monoparentalité, un sujet qu'elle indique suivre de près et sur lequel elle dit avoir beaucoup travaillé. Elle rappelle qu'un plan monoparentalité a été mis en place par la région, et souhaite connaître l'évaluation qu'en fait le Conseil. Elle demande également quelles sont, selon les intervenants, les mesures spécifiques à recommander en la matière. Elle conclut en remerciant les invités pour les éléments de réponse qu'ils pourront apporter.

Mme Marie Cruysmans (Les Engagés) adresse également ses remerciements aux trois intervenants pour ce qu'elle qualifie d'exposé très condensé et très rapide. L'oratrice indique devoir quitter la séance d'un instant à l'autre, mais souhaite néanmoins formuler

quelques réflexions à la suite de la présentation, ainsi que poser quelques questions, même si, précise-t-elle, de nombreuses interrogations ont déjà été soulevées par d'autres collègues, qu'elle ne souhaite pas redoubler. Elle indique avoir relevé plusieurs points d'attention.

L'oratrice tient d'abord à souligner et saluer la volonté exprimée par les invités de collaborer avec les députés. Elle estime qu'il est important de le souligner. Elle rappelle que les intervenants ont affirmé être, et vouloir continuer à être, des relais. Elle considère que ce type de rencontre est essentiel, même si elle reconnaît que le temps imparti ne permet pas d'approfondir les questions.

Elle juge cependant que cela permet d'initier un dialogue. Elle insiste également sur l'importance du dialogue avec la société civile et se dit intéressée par le rôle de relais que joue le Conseil entre celle-ci et les élus.

L'intervenante indique avoir noté la date du colloque prévu le 30 septembre 2025. Elle exprime le souhait de recevoir les invitations en temps utile afin de pouvoir bloquer la date dans son agenda. Elle considère que ce colloque constituera un moment très important pour mieux prendre connaissance des travaux du Conseil.

Elle mentionne ensuite un point mis en évidence par les intervenants : le *gender mainstreaming*, qu'elle qualifie de notion à garder à l'œil. Elle rappelle les différentes conditions nécessaires à sa mise en œuvre, telles que la compréhension, les statistiques, les études et évaluations, ainsi que les plans d'action. Elle insiste sur la nécessité de rappeler ces exigences.

Mme Marie Cruysmans revient ensuite sur les compétences de la Commission communautaire française, que les intervenants ont désignées comme des leviers pour mettre en œuvre une politique d'égalité entre les hommes et les femmes. Elle cite notamment l'avis du Conseil sur la petite enfance, qu'elle dit vouloir consulter, ainsi que les compétences sociales-santé et de formation professionnelle, qui seront, précise-t-elle, au cœur de ses questions.

L'oratrice indique qu'elle écoutera les réponses via la retransmission sur YouTube. Elle formule une première question qu'elle présente comme un peu anecdotique, portant sur les représentants du monde académique. Elle indique avoir bien noté la présence de l'un d'eux parmi les intervenants, mais souhaite connaître l'identité des autres et savoir quelles sont leurs compétences spécifiques et expertises dans leur domaine.

Elle enchaîne avec une question sur les avis d'initiative. Elle précise que cette question a déjà été en partie traitée, puisqu'elle a bien pris note des derniers avis, à savoir celui sur la petite enfance et celui relatif à l'égalité en matière hydrique. Elle s'interroge cependant sur les prochaines thématiques qui feront l'objet d'un avis. Elle souhaite savoir si le Conseil envisage d'en produire un sur la formation professionnelle, qu'elle juge particulièrement intéressant.

L'intervenante insiste sur l'importance de cette thématique dans le cadre des inégalités. Elle estime que toutes les thématiques sont importantes, mais considère que l'emploi constitue une priorité. Elle reconnaît que les marges de manœuvre ne sont pas totales au sein de la région et de la Commission communautaire française, mais souligne que cette dernière est compétente en matière de formation professionnelle. Elle estime que cela constitue un levier essentiel et souhaite que les députés soient informés d'un éventuel travail en ce sens.

Mme Marie Cruysmans poursuit en revenant sur la nécessité d'être formé à ces questions. Elle rappelle que cela a été mentionné comme une des conditions de mise en œuvre du *gender mainstreaming*, et qu'il est essentiel, selon les intervenants, que les personnes concernées soient éclairées. Elle rappelle également que, selon les propos tenus précédemment, il faut vingt ans pour maîtriser ces questions, et que même après cela, on continue d'apprendre.

Elle partage une réflexion personnelle à ce sujet, en indiquant que l'une des meilleures – bien que regrettable – manière d'être formé à ces questions, est d'avoir été confronté, dans sa vie personnelle, à des situations de violence ou de discrimination. Elle concède que ce constat est difficile à formuler, mais affirme que ces expériences rendent les personnes beaucoup plus conscientes des enjeux. Elle souhaite donc savoir quelles sont les recommandations du Conseil pour se former à ces thématiques.

Elle termine son intervention par une dernière question, sur un sujet qui n'a pas encore été évoqué, mais qu'elle juge important : celui du masculinisme. Elle indique que cette tendance émerge dans différents pays et affirme que la Belgique n'est pas épargnée. Elle fait référence à un attentat déjoué en France la semaine précédente, en lien avec cette mouvance.

Mme Marie Cruysmans souligne le caractère sournois du phénomène. Elle établit un parallèle avec les violences faites aux femmes, affirmant que ce qui est sournois doit alerter autant que ce qui est visible. Elle dit être très curieuse d'entendre l'avis des intervenants sur cette tendance et remercie ceux-ci à l'avance pour leurs réponses, qu'elle écouterait ultérieurement.

M. John Pitseys (Ecolo) remercie les intervenants. Il qualifie leur exposé de bref mais large, estimant que cela correspond à un double objectif : d'une part, montrer la volonté de traiter l'ensemble des aspects des politiques publiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et d'autre part, le faire de manière condensée afin de permettre l'ouverture d'une discussion.

L'intervenant relève que lorsqu'on aborde la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, on est amené à réfléchir de manière systémique. Il insiste toutefois pour signaler que cette approche ne doit pas constituer un encouragement à l'inaction. Il ajoute qu'il sait que ce n'est pas la position du Conseil, mais observe que lorsqu'on parle de nécessité d'avoir une approche systémique, cela revient parfois à vouloir commencer par tout faire en même temps, ce qui peut finir par aboutir à ne rien faire de très précis.

L'orateur annonce qu'il souhaite poser trois ou quatre questions larges, qui permettront, selon lui, à l'intervenante d'exprimer clairement ce qu'elle pense. Avant cela, il émet une remarque politique. Il rappelle que la discussion se déroule au sein du comité d'avis Égalité de la Commission communautaire française, et souligne qu'il existe également une Commission pour l'Égalité des chances et les Droits des femmes au Parlement de la région de Bruxelles-capitale. Il indique avoir écouté attentivement les interventions, en particulier sur les thématiques de la formation, de l'accueil des femmes migrantes et de l'attention portée aux familles monoparentales.

Il exprime cependant une inquiétude : selon lui, il est difficile de plaider efficacement pour de telles politiques ou d'espérer que la Commission communautaire française ou la Région puissent avoir un impact significatif dans ces domaines, si d'autres niveaux de pouvoir s'orientent vers des politiques opposées à ces objectifs. Il souligne qu'au niveau fédéral, des mesures sont envisagées ou mises en œuvre, telles que le durcissement du regroupement familial – ce qui a des conséquences pour l'accueil des femmes migrantes –, la pénalisation des temps partiels dans le cadre de la réforme des pensions, ou encore la suppression des pensions de survie.

Il attire l'attention sur les effets de genre qu'auront, selon lui, certaines réformes, notamment la suppression des allocations de chômage après deux ans, ou la restriction de la définition du travail de nuit. Il indique que s'il est possible de parler de formation, de mentorat, de *benchmarking* administratif, de *role models*, et de toutes ces pratiques qui permettent de présenter les enjeux de manière différente, elles ne peuvent toutefois pas faire grand-chose face aux effets massifs de telles politiques publiques.

L'intervenant formule ensuite quatre questions qu'il qualifie de simples. Il précise que ces questions visent à compléter les éléments déjà présentés.

Premièrement, il demande si, en plus de ce qui a été évoqué, le Conseil pourrait mettre sur la table une priorité unique. Il reconnaît que, comme pour les programmes politiques, il y a souvent un programme de 600 points qu'on tente de résumer à 13, puis à 7 propositions, avant de devoir en retenir une seule. Il indique clairement qu'il s'agit d'un choix difficile, mais souhaite savoir, s'il ne devait y en avoir qu'une, laquelle le Conseil retiendrait comme priorité absolue.

Deuxièmement, il demande quelle est, selon les membres du Conseil, la politique publique bruxelloise qui constitue le parent pauvre en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Il reconnaît que beaucoup de choses ont été réalisées, mais souhaite savoir s'ils identifient un angle mort, une thématique qui reste trop peu traitée.

Troisièmement, dans le prolongement d'une question posée précédemment par une collègue sur le masculinisme, il interroge les intervenants sur leur perception de l'évolution de la prise en compte des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace politique. Il précise qu'il parle bien de l'espace politique, et souhaite savoir si cette prise en compte évolue positivement, négativement ou de manière plus nuancée.

Quatrièmement, il évoque l'absence actuelle d'un Gouvernement de plein exercice. Il demande alors quelles sont, selon les intervenants, les politiques publiques les plus affectées par cette absence, en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il reconnaît qu'il y en a probablement plusieurs, mais souhaite savoir lesquelles sont les plus impactées.

Mme Gisèle Mandaila (DéFI) s'associe aux remerciements adressés aux invités pour leur exposé, qu'elle qualifie de concis, concret, et qui met directement en lumière les inégalités et les difficultés que rencontrent les femmes. Elle souligne qu'il est courant de parler des inégalités de manière générale, mais qu'il est plus rare d'en identifier des aspects concrets et précis. Elle estime que Mme Isabelle Lenarduzzi l'a fait avec beaucoup d'engagement et de clarté, ce qu'elle tient à saluer.

Elle insiste ensuite sur la pertinence de la question des données statistiques, estimant que lorsque les inégalités sont abordées de manière trop abstraite, c'est souvent parce qu'il manque des éléments factuels. Elle considère qu'un manque de données fiables empêche les décideurs politiques de mettre en œuvre de véritables politiques publiques efficaces. Selon

elle, la production de statistiques fiables permettrait de mieux structurer les actions à entreprendre.

Elle évoque également la thématique de l'intersectionnalité, qu'elle juge importante, bien que trop peu abordée. Elle souligne la nécessité de continuer à rappeler cette grille de lecture, qui permet de mieux appréhender les inégalités sous plusieurs angles simultanés.

Elle indique que la question du *gender mainstreaming* a été abordée, mais estime que celle du *gender budgeting* a été traitée plus brièvement. Elle se demande si ce point lui a échappé ou s'il a été volontairement moins développé. Elle interroge les intervenants sur leur point de vue spécifique à ce sujet. Elle rappelle que le *gender budgeting* constitue un outil essentiel puisqu'il permet de mettre en chiffres l'impact des politiques publiques. Elle ajoute que parler de *gender mainstreaming* sans *gender budgeting*, c'est rester dans une forme de généralité, voire de superficialité.

La députée revient ensuite sur la thématique de la formation, évoquée plus tôt, et remercie les intervenants d'avoir souligné l'importance de l'accès aux places d'accueil pour enfants, un facteur déterminant pour permettre aux femmes d'avoir un emploi à temps plein. Elle évoque la question du temps partiel qui conduit souvent à la précarité, affirmant que « l'homme le plus pauvre est une femme ». Elle met en lien cette précarité avec la monoparentalité, les bas revenus et l'absence de formation. Elle insiste sur la nécessité de renforcer les politiques en matière de formation afin de permettre aux femmes de sortir de la précarité.

Elle mentionne des statistiques indiquant que la majorité des personnes inscrites dans des formations en alphabétisation sont des femmes, ce qui montre que ces dernières restent désavantagées dans l'accès à l'éducation et à la formation. Elle plaide pour une analyse approfondie de cette réalité.

Elle pose ensuite plusieurs questions. Elle souhaite savoir si une analyse a été menée concernant la forte représentation des femmes dans les métiers du care (soins, accompagnement, etc.). Elle demande s'il existe des leviers pour encourager ces femmes à se former dans d'autres secteurs. Elle explique que beaucoup de femmes expriment ne pas avoir d'autre choix que d'opter pour ces métiers, car ces emplois leur permettent de concilier leurs horaires avec leurs responsabilités parentales.

Elle relève ensuite que la collaboration avec d'autres niveaux de pouvoir, comme le fédéral ou la Région flamande, a été évoquée, mais que peu a été dit sur le niveau local. Elle rappelle que les pouvoirs

locaux jouent un rôle important dans la lutte contre les inégalités, et elle interroge les intervenants sur leur analyse à ce sujet.

Elle formule également une question relative aux priorités : parmi toutes les recommandations et propositions qui ont été faites, elle demande quelle serait la priorité absolue à retenir.

Enfin, elle aborde la question des mesures du programme de l'Arizona, qu'elle qualifie de problématiques. Elle souligne, comme d'autres collègues l'ont fait, que ces mesures risquent d'avoir un impact négatif considérable sur les femmes et d'aggraver les inégalités. Elle appelle à rester vigilants et à analyser l'impact de ces mesures, non seulement sur le chômage, mais également sur l'éducation, l'emploi, les revenus et l'ensemble des facteurs qui affectent les inégalités entre les femmes et les hommes. Elle conclut en remerciant les intervenants.

M. Olivier Willocx (président) remercie à son tour les intervenants. Il souligne que de nombreuses questions ont été posées et exprime une forme d'empathie pour celles et ceux qui devront y répondre.

Il tient ensuite à rappeler brièvement le cadre de l'exercice en cours. Il précise que l'audition organisée ce jour vise à circonscrire les échanges aux compétences de la Commission communautaire française, tout en intégrant deux éléments essentiels. Il indique qu'il ne fait que lire ce qui figurait dans l'introduction, à savoir : le *gender mainstreaming* et le *gender budgeting*, qui constituaient la demande initiale.

Il ajoute qu'il ne s'oppose pas à ce que des questions d'actualité soient abordées, notamment en lien avec des événements récents survenus en France, mais il insiste sur l'importance de ne pas passer à côté de l'objectif central de la réunion. Il souhaite que la priorité soit donnée au cœur de la mission.

Il note que de nombreuses questions ont été formulées au sujet de la formation professionnelle, en particulier dans un contexte évolutif au niveau fédéral, ainsi que sur la question de l'accueil de la petite enfance. Il souligne que ces deux thématiques sont étroitement liées.

M. Jean-François Neven (vice-président du CEFH) commence par remercier l'ensemble des députés pour les nombreuses questions posées. Il indique qu'il ne pourra que décevoir, dans la mesure où l'ensemble des questions soulevées ne pourra pas être couvert. Il considère néanmoins qu'un point d'accord semble se dégager : il y a une prise de conscience, de part et d'autre, de la réalité des leviers importants que possède la Commission communautaire française, et de la nécessité d'inscrire désormais

ces enjeux dans le programme de travail du Conseil pour les années à venir.

L'orateur poursuit en s'adressant à une députée à laquelle il reconnaît ne pouvoir apporter des réponses précises à toutes les questions très ciblées formulées, concernant un ensemble de compétences de la Commission communautaire française que le Conseil n'a pas encore eu l'occasion d'approfondir comme il le souhaiterait. Il rappelle que le Code est entré en vigueur en octobre 2024, et que ce n'est que depuis cette date que le Conseil est compétent sur les matières relevant de la Commission communautaire française. Il explique ainsi que, par exemple, la formation professionnelle, sans être un angle mort, n'a pas pu jusqu'ici constituer une préoccupation centrale, puisque la Région bruxelloise, principal interlocuteur du Conseil jusqu'à présent, ne dispose pas de compétence directe en la matière. Il souligne néanmoins que les échanges tenus ce jour démontrent clairement que cette thématique constitue un terrain sur lequel le Conseil devra s'investir davantage à l'avenir.

L'intervenant insiste sur les limites actuelles : sur une série de questions, il ne peut aller au-delà de ce qui a déjà été formulé dans les travaux antérieurs du Conseil. Il affirme ne pas pouvoir répondre de manière détaillée à toutes les préoccupations exprimées, mais rappelle que certaines thématiques ont déjà fait l'objet d'un travail substantiel, notamment celle des violences, qu'il qualifie de malheureusement récurrente. Il admet ne pas être compétent personnellement pour traiter ces questions en tant que spécialiste du droit social, mais précise que le Conseil dispose en son sein des expertises nécessaires. Il ajoute que la question des violences revient fréquemment parmi les préoccupations abordées.

Abordant d'autres points évoqués par les députés, l'orateur revient sur la question relative à la crise politique ainsi que sur la remarque concernant le retrait de BECI. Il affirme que le Conseil n'a eu aucune part dans cette décision, et qu'il était tout à fait favorable à la présence de BECI en son sein. Il rappelle que Frans de Keyser, issu de BECI, occupait la fonction de vice-président du Conseil durant la précédente législature. Il explique que, selon les informations reçues, BECI aurait décidé de concentrer ses efforts dans d'autres structures de concertation, ne pouvant plus siéger dans toutes. Il déplore cette décision, qui a été imposée au Conseil sans consultation préalable, et exprime l'espoir que BECI revienne sur sa position dans un avenir proche.

L'intervenant insiste ensuite sur un enjeu fondamental : il considère qu'il est crucial de ne pas confondre les thématiques de l'égalité et celles de la diversité. Il affirme que l'égalité entre les femmes et les hommes ne doit pas être noyée dans une approche générale

des inégalités. Il rappelle que les femmes ne constituent pas une minorité, mais bien une majorité dans la société, ce qui justifie un traitement spécifique de cette question. Il estime important de maintenir cette spécificité, distincte de celle relative aux personnes porteuses de handicap, aux origines ethniques, ou à d'autres formes de minorités. Il exprime son inquiétude face à une tendance actuelle, observée en Flandre, où le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été supprimé au profit d'une commission « diversité » au sein du Conseil économique et social. Il souligne que la diversité ne recouvre pas toutes les problématiques liées à l'égalité et que, si la promotion de la diversité est indispensable, la lutte contre les discriminations exige des actions spécifiques et distinctes. Il insiste sur le fait que la gravité des discriminations justifie une réponse politique et institutionnelle propre.

L'intervenant aborde ensuite une question plus générale soulevée par plusieurs députés, à savoir si le Conseil ne perd pas en efficacité en ne travaillant que sur les compétences régionales, alors que les politiques qui influencent le quotidien des Bruxellois relèvent aussi d'autres niveaux de pouvoir. Il répond en évoquant le cadre institutionnel belge, fondé sur une structure fédérale attribuant à chaque entité des compétences exclusives. Il reconnaît que cette organisation implique que le Conseil ne travaille que dans le champ de compétences qui lui est confié, mais rappelle que la Belgique est également un pays de concertation, tant sociale qu'interinstitutionnelle. Il affirme que, dans cet esprit, le Conseil inscrit son action dans une logique de collaboration avec les autres niveaux de pouvoir. Il reconnaît que le Conseil n'a pas accès au Gouvernement des autres entités, mais entretient des contacts avec les acteurs de celles-ci. Il mentionne notamment les échanges avec le Conseil wallon pour l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'avec le Conseil fédéral, et explique que ces liens permettent de dépasser, dans une certaine mesure, la limitation des compétences bruxelloises. Il conclut ce volet en soulignant l'importance de construire, avec les autres conseils, des positions communes sur les politiques qui dépassent le cadre régional.

L'intervenant indique que plusieurs députés ont demandé au Conseil d'identifier une priorité. Il précise que, compte tenu de la diversité de la composition du Conseil, chaque membre viendra naturellement avec ses propres préoccupations. En ce qui le concerne, il reconnaît que, compte tenu de son parcours, il serait spontanément porté à considérer que les politiques d'emploi, y compris celles relatives à la formation, constituent un enjeu fondamental. Il ajoute que sa voisine de gauche (Mme Isabelle Lenarduzzi) – qui acquiesce – partagerait sans doute cet avis, mais que d'autres membres du Conseil formulent des priorités

différentes, notamment sur les questions de logement ou de violences, domaines dans lesquels il admet ne pas disposer d'expertise particulière.

L'orateur souligne néanmoins qu'un point de convergence rassemble probablement tous les membres du Conseil : le *gender mainstreaming* et le *gender budgeting*. Il annonce qu'il va développer ces deux notions.

Concernant le *gender mainstreaming*, il rappelle qu'il s'agit de faire en sorte que les politiques publiques intègrent systématiquement la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il prend comme exemple une illustration qu'il utilise souvent avec ses étudiants : celle des pistes cyclables. Il explique que, de prime abord, l'urbanisme semble n'avoir que peu de lien avec les questions d'égalité femmes-hommes. Pourtant, des études, notamment menées aux États-Unis, ont démontré que si l'on souhaite encourager la pratique du vélo chez les femmes, il faut créer de véritables pistes cyclables sécurisées. Tracer une simple ligne blanche au bord de la route peut suffire pour certains hommes, mais pas pour les femmes, qui sont moins enclines à se lancer dans cette pratique sans infrastructure adaptée. Il affirme que ce type de lien inattendu entre urbanisme et égalité doit être pris en compte dès la conception des politiques, et que d'innombrables exemples similaires existent.

Abordant ensuite la notion de *gender budgeting*, l'intervenant explique qu'il s'agit d'un approfondissement du *gender mainstreaming*, qui consiste à intégrer la perspective de genre dans toutes les étapes budgétaires : la préparation, le vote et l'évaluation du budget. Il insiste sur l'idée que, pour chaque ligne budgétaire, il faut se poser la question de l'impact potentiel sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Il observe que, si la théorie du *gender budgeting* est bien connue au sein du Conseil, celui-ci a récemment souhaité dépasser cette approche théorique en s'intéressant aux pratiques concrètes.

L'orateur indique que le Conseil a sollicité une rencontre avec l'Inspection des finances pour interroger cette administration sur la mise en œuvre du *gender budgeting*. Il rapporte que l'Inspection était bien informée de l'existence de ce concept, mais qu'elle leur a néanmoins fait comprendre que d'autres priorités primaient dans son action : la légalité de l'engagement budgétaire, son opportunité, sa cohérence. Il rapporte également que l'Inspection a précisé qu'elle ne prendrait en compte la dimension de genre que si une règle contraignante l'y obligeait, évoquant explicitement la nécessité d'un quota. Il qualifie cette réponse d'intéressante et souligne qu'elle constitue un défi pour le Conseil.

L'intervenant en conclut que le Conseil doit approfondir ce sujet et encourager le développement de formations spécifiques sur le *gender budgeting*. Il exprime ses doutes quant à l'existence de telles formations dans le parcours des inspecteurs des finances. Plus généralement, il affirme qu'il existe un besoin de formation en matière de *gender mainstreaming*, en particulier au sein de la fonction publique régionale et de la Commission communautaire française. Il insiste sur la nécessité de sensibiliser les managers et les hauts fonctionnaires à ces enjeux, car il estime qu'il s'agit d'un maillon actuellement défaillant. Il conclut ce passage en affirmant que le mémorandum du Conseil comprend cette recommandation de formation et qu'il s'agit, pour eux, d'un axe de travail concret.

Mme Isabella Lenarduzzi (membre du Bureau du CEFH) souhaite revenir sur le sujet du *gender budgeting* et en profiter pour mettre en lumière une initiative locale qu'elle estime remarquable, menée il y a quelques années dans la commune d'Ixelles par Mme Viviane Teitelbaum. Elle déplore que cette action ne soit pas mieux connue et qu'elle n'ait pas été davantage partagée ni reproduite dans d'autres communes. Elle affirme que certaines personnes font toute la différence en portant de tels projets à bout de bras, mais que, lorsqu'elles en témoignent, on se rend compte de l'ampleur des obstacles rencontrés.

Elle précise avoir eu l'occasion, pour le compte de l'IEFH, d'accueillir une délégation guinéenne désireuse de s'inspirer des dispositifs belges en matière de *gender mainstreaming* et de *gender budgeting*. Elle rapporte que, de manière générale, les autres pays considèrent la Belgique comme un modèle supposément avancé en matière d'égalité. Toutefois, elle nuance fortement cette perception en soulignant que tout dépend de la mise en œuvre concrète. Selon elle, si l'existence de lois constitue un bon point de départ, leur mise en pratique est ce qui compte réellement.

L'oratrice partage ensuite les difficultés exprimées par Viviane Teitelbaum à propos de l'environnement politique et de la résistance rencontrée au sein de l'administration. Elle explique que cette réticence est largement répandue chez toutes les personnes qui travaillent sur les questions de *gender budgeting* et de *gender mainstreaming*. Elle observe que cette résistance provient souvent d'une perception erronée, comme si ces démarches constituaient une charge supplémentaire, alors qu'il s'agit avant tout d'un changement de regard.

Elle insiste sur le fait que, dans toutes les politiques publiques, il faut systématiquement penser aux personnes les plus fragiles pour évaluer si la politique est bien pensée et pourra être bien appliquée. Elle cite à ce sujet une recommandation formulée par le

Conseil dans l'un de ses avis : prendre comme référence une femme cheffe de famille monoparentale à chaque fois que l'on conçoit une politique, car ce sont les personnes les plus vulnérables. Elle considère que ce critère devrait servir de pivot pour valider ou non les politiques.

Elle conclut cette intervention en rappelant que ce changement de regard nécessite des compétences. Il faut comprendre pourquoi adopter cette approche et savoir comment la mettre en œuvre. Elle insiste donc, elle aussi, sur la nécessité de formation pour accompagner ce changement.

M. Olivier Willocx (président) rappelle aux intervenants qu'une question avait aussi été posée concernant les crèches.

M. Jean-François Neven (vice-président du CEFH) indique dans ce cas renvoyer les membres de la commission à l'avis d'initiative récemment rendu par le Conseil, qu'il qualifie de relativement long, mais dans lequel deux axes principaux se dégagent de manière claire. Il indique, de mémoire, que le premier axe concerne la question de l'offre et du nombre de places d'accueil dans le secteur de la petite enfance, avec l'objectif d'envisager des possibilités d'augmentation, notamment dans le cadre du Plan Cigogne. Il insiste toutefois sur la nécessité d'avoir, dans ce cadre, une attention particulière à la répartition géographique de ces places au sein de la région de Bruxelles-Capitale. Il rappelle que la région ne couvre que 160 kilomètres carrés, mais que tous les quartiers ne sont pas égaux en matière d'accès aux crèches et aux structures d'accueil. Il insiste également sur l'importance que ces places soient proposées à des tarifs proportionnels aux revenus, dans une logique d'équité.

Le deuxième axe mis en avant concerne les conditions de travail et l'attractivité des métiers liés à l'accueil de la petite enfance. L'intervenant précise que ce point est apparu très clairement lors de la journée d'études organisée par le Conseil, où plusieurs témoignages poignants ont été entendus. Il explique que ces métiers sont à la fois difficiles, peu valorisés financièrement et en pénurie. Il met en garde contre la tentation de pallier cette pénurie en abaissant les exigences, notamment en matière de formation, ce qui risquerait à court terme de résoudre partiellement la pénurie, mais, à moyen terme, de dévaloriser la profession, d'en diminuer l'attractivité et donc, d'aggraver encore la pénurie. Il qualifie ce dilemme de véritable enjeu.

L'orateur souligne qu'il ne s'agit pas là nécessairement de compétences qui relèvent directement de la Commission communautaire française, mais insiste sur l'importance de prendre en compte les condi-

tions de travail des personnes qui se consacrent à ces métiers. Il insiste sur le fait qu'il s'agit de professions dans lesquelles il faut, selon ses propres mots, « avoir la foi ». Il reprend son propos en soulignant les nombreuses préoccupations exprimées à ce sujet, auxquelles le Conseil a tenté de rendre justice dans son avis. Il rappelle que la journée d'études a donné lieu à des échanges très riches, abordés sous différents angles, et conclut en renvoyant les membres de la commission à la lecture de cet avis pour plus de détails.

M. Olivier Willocx (président) relance la discussion sur la question posée par un commissaire concernant l'actualité récente en France. Il souhaite savoir si c'est un sujet, le masculinisme, dont ils envisagent de se saisir.

Mme Isabelle Lenarduzzi (membre du Bureau du CEFH) précise que la question du masculinisme est abordée dans les travaux du Conseil dans le cadre des violences sexistes et sexuelles, car ces phénomènes sont fondamentalement liés. Elle indique également que cette question est traitée en lien avec ce qu'elle désigne comme une « attaque trumpiste » contre tout ce qui relève du « DNA », c'est-à-dire les dynamiques narratives autour de l'égalité et de la non-discrimination.

Elle revient ensuite sur un point qu'elle avait évoqué précédemment, à savoir une narration qui prétend que l'égalité formelle équivaudrait à une égalité réelle. Elle critique cette posture et souligne que cette confusion est également entretenue par l'usage fréquent, en Belgique, de l'expression « discrimination positive » à la place de celle d'« action positive », sans que l'on sache toujours que la discrimination positive est interdite dans le cadre européen.

Elle prend alors le temps de distinguer les deux notions : une action positive vise à rétablir un équilibre, mais uniquement entre personnes ayant les mêmes compétences et les mêmes expériences. Elle précise qu'il n'est donc pas question, dans ce cadre, d'aller chercher quelqu'un appartenant à une catégorie sous-représentée, mais avec un niveau de diplôme inférieur à celui des autres candidats. Elle insiste : ce type de pratique est interdit en Europe. Elle ajoute que ce n'est possible que dans des sociétés historiquement marquées par la ségrégation raciale, comme l'Afrique du Sud ou les États-Unis. Dans ces cas-là, des mesures exceptionnelles ont été nécessaires pour compenser les effets systémiques de cette ségrégation, ce qui justifie leur usage là-bas.

L'oratrice souligne ensuite que toute cette architecture sémantique a été complètement renversée aujourd'hui. Elle constate que le discours dominant laisse parfois entendre qu'il y aurait désormais une

forme de discrimination envers les hommes blancs, ce qu'elle réfute fermement. Elle estime que ce n'est pas du tout conforme à la réalité, et qu'il est nécessaire, pour déconstruire cette idée, de revenir à la distinction entre égalité formelle et égalité réelle.

Elle explique que si l'on regarde les chiffres liés à l'égalité réelle – notamment ceux relatifs à la pauvreté des femmes, à leur place dans la famille, dans la société ou dans l'emploi – on se rend compte que le principe démocratique d'égalité reste loin d'être atteint. Elle insiste sur le fait qu'il ne peut y avoir de démocratie sans égalité, et pas de liberté sans égalité. Dès lors, elle affirme que la mise en place de mesures d'équité est non seulement légitime, mais aussi nécessaire pour tendre vers une égalité réelle. Elle précise souhaiter un véritable changement de perspective.

L'oratrice alerte sur l'existence d'un véritable « *backlash* », autrement dit un recul important en matière d'égalité entre les sexes, qu'elle observe particulièrement chez les jeunes générations. Elle cite les résultats récents d'enquêtes représentatives menées en Allemagne et en France sur l'état du sexisme, en précisant que ces données n'ont jamais été aussi préoccupantes. Elle indique qu'en Allemagne, un homme sur trois âgé de 18 à 25 ans trouve normal d'utiliser la force contre sa compagne pour se faire respecter, et qu'en France, cette proportion est d'un sur quatre. Elle affirme que de telles données n'avaient jamais été constatées auparavant dans aucune autre génération.

L'intervenante conteste ainsi une idée reçue selon laquelle les jeunes seraient spontanément plus égalitaires que leurs aînés. Elle insiste sur le fait que cette hypothèse est « complètement fausse » et qu'il est impératif de reconnaître ce constat pour pouvoir mettre en place les mesures adéquates. Elle qualifie cette situation de fondamentale.

Elle poursuit en affirmant que les jeunes hommes sont aujourd'hui fortement influencés, au point de faire partie d'un système qu'elle compare à une secte. Elle évoque des rhétoriques où les hommes seraient placés dans une position où ils doivent coûte que coûte gagner de l'argent pour conserver leur virilité et leur statut. Dans ce cadre, elle cite des comportements valorisés tels que « *dealer* de la drogue », faire beaucoup de musculation, consommer une grande quantité de viande, autant de pratiques qui sont perçues comme les signes d'une virilité retrouvée ou imposée.

L'oratrice exprime ensuite un point de vue personnel en affirmant que ces critères renforcent des modèles qu'elle juge destructeurs. Selon elle, ces modèles ont conduit à des désastres et contribuent au maintien d'une société profondément inégalitaire.

Elle précise que, malgré un mieux-être global, les inégalités subsistent de manière marquée, et que les mécanismes en place ne font que renforcer ces déséquilibres.

Elle insiste sur le fait que ces idéaux de virilité perpétuent un système dans lequel on vend aux hommes un privilège : celui de leur supposée position dominante. Elle affirme que ce système inclut également une hiérarchisation entre les hommes eux-mêmes. Elle donne comme exemples la domination des hommes blancs sur les hommes racisés, ou encore des hommes plus grands ou plus forts sur les autres.

Elle conclut cette partie de son intervention en affirmant que ce système patriarcal est néfaste pour tout le monde, sauf pour une minorité qui en tire profit.

M. Olivier Willocx (président) interroge les intervenants sur un point précis, à savoir est-ce que cela relève d'une parole nouvellement décomplexée ou bien d'un phénomène complètement nouveau.

Mme Isabelle Lenarduzzi (membre du Bureau du CEFH) affirme qu'il s'agit d'un phénomène entièrement nouveau, qu'elle qualifie de « complètement » inédit. Elle illustre son propos en évoquant un expert néerlandais collaborant avec Jump, qui est également père de deux adolescents. Elle précise que ses deux fils sont actuellement scolarisés dans l'enseignement secondaire.

Elle rapporte que cet expert a demandé à ses enfants de lui transférer toutes les vidéos à caractère masculiniste qu'ils recevaient via leurs réseaux sociaux, notamment TikTok et Instagram. Elle indique qu'il a cessé cette collecte au bout de quelques jours seulement, ayant déjà reçu une vingtaine de vidéos. Elle en déduit qu'au minimum, deux à trois vidéos de ce type apparaissent chaque jour dans le fil d'actualité de ces adolescents.

Elle poursuit en mentionnant qu'un des deux fils a rapporté qu'au sein de sa classe, qui compte environ vingt élèves – et, dans le contexte néerlandais, probablement une dizaine de garçons – trois de ses camarades avaient déjà suivi l'« académie d'Andrew Tate ».

M. John Pitseys (Ecolo) demande la parole pour formuler une relance rapide. Il constate, à la lumière de plusieurs études, une série de constats préoccupants. Pour ceux qui ne seraient pas suffisamment interpellés par ces données, il recommande la série *Adolescence*, qu'il juge particulièrement frappante à cet égard.

Il souligne que l'évolution de ces pratiques n'est pas seulement documentée mais également analysée

dans ses effets électoraux. Il rappelle que sa question initiale portait précisément sur l'évolution de l'espace politique, car ces dynamiques s'observent désormais dans les comportements de leaders d'industrie, de responsables économiques et d'acteurs politiques.

Il indique que l'on voit apparaître, dans plusieurs pays, l'idée selon laquelle il serait électoralement payant de reprendre certains codes masculinistes. Il interroge dès lors les intervenantes pour savoir si, selon elles, cette rhétorique commence à produire des effets concrets dans les pratiques politiques et dans la hiérarchisation des priorités ici, en Belgique. Il précise espérer que la réponse soit négative.

Mme Isabella Lenarduzzi (membre du Bureau du CEFH) commence par exprimer l'espoir que le Conseil ne lui reprochera pas de mêler sa position au sein de l'instance à son expérience personnelle de vingt ans, précisant que la question du masculinisme n'a pas fait l'objet de débats formels en leur sein. Elle indique néanmoins que ses propos s'inscrivent dans une continuité logique de son engagement professionnel, et invite les membres à considérer qui ils ont devant eux.

Elle affirme que le recul observé est « monstrueux ». Elle explique que des entreprises, confrontées à l'injonction américaine de supprimer les programmes de diversité, saisissent cette opportunité pour retirer leurs objectifs de représentation des femmes et des groupes sous-représentés, réduire voire supprimer les budgets associés, et éviter dorénavant toute communication à ce sujet.

Elle note que le sujet est devenu particulièrement sensible dans une société polarisée, et que les dirigeants n'étant pas outillés pour aborder ces questions, réagissent avec maladresse ou silence, de peur d'être taxés de « woke ». Elle souligne que cette friolité est particulièrement marquée en Belgique, plus encore qu'en France. Elle estime que sans l'implantation solide de Jump dans l'Hexagone, elle aurait probablement dû cesser ses activités. Elle constate donc un recul profond, généralisé, en Belgique comme ailleurs.

Elle précise que la France fait figure d'exception en raison de plusieurs garde-fous législatifs : un objectif de représentation dans les comités de direction (30 %, puis 40 %), l'introduction du sexisme dans le Code du travail, ainsi qu'une politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail particulièrement structurée et appropriée par les tribunaux. Elle souligne aussi le rôle moteur de la société civile féministe en France.

Elle évoque, sans la nommer, une entreprise comptant 400.000 employés, présente dans les clas-

sements sur l'égalité femmes-hommes et la diversité, qui a pourtant décidé de retirer toute mention publique de ces engagements sur son site web, poursuivant désormais ces politiques de manière discrète, en réaction aux pressions américaines. Elle insiste sur le fait qu'il devient très difficile pour des entreprises opérant sur les marchés nord-américains de continuer à défendre ouvertement ces engagements, et qu'elles doivent être soutenues et encadrées dans leurs obligations.

Elle rappelle l'importance des législations européennes, notamment la directive CSRD, pour fournir à ces entreprises des arguments et obligations leur permettant d'agir. Elle juge essentiel de réaffirmer les valeurs européennes et bruxelloises, à l'image de ce qu'a fait le ministre Bernard Clerfayt en affirmant que « la diversité est structurante pour la région bruxelloise ». Elle considère que les paroles ne suffisent pas : il faut des obligations concrètes.

Elle conclut en appelant à une action plus ferme et plus contraignante à l'égard des entreprises comme des institutions publiques, en soulignant que les institutions elles-mêmes doivent être exemplaires, et qu'il faut commencer par les champs où les autorités ont le plus d'impact et de maîtrise.

M. Olivier Willocx (président) interroge M. Philippe Santini, précisant que le Comité ne l'a pas beaucoup entendu. Il lui demande quel est l'agenda de leurs futurs travaux.

Mme Isabella Lenarduzzi (membre du Bureau du CEFH) répond à la place de M. Philippe Santini, précisant que ce dernier est relativement nouveau et que, bien qu'il apprenne vite et de manière irréprochable, il ne dispose pas encore de l'ensemble des informations. Elle indique qu'elle souhaite aborder un sujet largement évoqué par les parlementaires : la formation professionnelle. Elle rappelle qu'à l'occasion de l'intervention de view.brussels, ils ont été frappés par l'absence de données sexuées dans ce domaine, et souligne qu'il ne s'agit pas seulement de comptabiliser le nombre d'hommes et de femmes suivant des formations à Bruxelles Formation ou auprès d'autres opérateurs; elle insiste sur la nécessité de disposer d'informations détaillées concernant, par exemple, la durée moyenne des formations, le niveau de celles-ci, et autres indicateurs plus fins. Elle rappelle que si l'on ne mesure pas, on ne voit pas, et qu'il est donc indispensable de collecter de telles données. Elle espère que celles-ci seront disponibles d'ici septembre, à condition qu'elles aient bien été transmises.

Elle estime qu'il est du devoir du Parlement de rendre obligatoire pour toutes les structures publiques, qu'elles soient issues de la Région, de la Commission communautaire française ou subventionnées par les

pouvoirs publics, une analyse genrée rigoureuse et pertinente. Elle cite notamment l'exemple de l'accès des femmes au capital.

Elle évoque le discours fréquent sur l'entrepreneuriat féminin, et critique le manque de données permettant de mesurer l'égalité réelle dans ce domaine. Elle souligne que sans égalité d'accès au capital-risque ou aux financements publics, il est illusoire d'envisager un entrepreneuriat féminin pérenne et en croissance. Elle rappelle que si certaines données indiquent que les femmes réussissent mieux à obtenir des financements chez Finance&Invest.brussels, cela ne signifie pas qu'il y a une politique égalitaire. Selon elle, ce phénomène s'explique par un effort plus intense des femmes pour compenser les obstacles, mais ne constitue pas une preuve de traitement égal. Elle invite à examiner les montants octroyés, les conditions des garanties demandées, etc., pour effectuer une analyse fine.

Elle évoque ensuite une conversation avec Laurence Rossignol, alors ministre des Droits des femmes en France, à qui elle avait demandé quelle était la difficulté principale dans ses politiques. Cette dernière lui avait répondu : la mixité des métiers. Elle confirme cette analyse, affirmant qu'à Bruxelles, la situation est particulièrement mauvaise comparative-ment à l'échelle européenne. Elle indique que 80 % de la main-d'œuvre bruxelloise travaille dans des métiers fortement genrés, soit massivement masculins, soit massivement féminins.

Elle souligne que la réalité n'est pas symétrique. Lorsqu'un homme choisit un métier considéré comme féminin, il bénéficie généralement d'un « ascenseur de verre ». Elle cite également l'exemple du canton de Vaud en Suisse, où, bien que les femmes représentent 86 % des infirmiers et infirmières, les hommes y occupent plus de 60 % des postes de chef de service. Elle observe que les femmes soutiennent la réussite professionnelle des hommes dans ces métiers. À l'inverse, les femmes qui s'engagent dans des métiers masculins vivent une situation qualifiée de « tragique », qui commence dès l'école.

Elle explique que, dans le cadre de son travail avec Jump, ils ont organisé des formations sur les violences sexistes et sexuelles dans les écoles techniques et professionnelles bruxelloises, très majoritairement masculines. Elle décrit un environnement « infernal », où les enseignantes subissent à la fois les comportements de leurs collègues et de leurs élèves. Elle déplore l'absence de toute obligation de traiter le sujet, de mécanismes de signalement ou de mesures de protection et de sanction. Elle rapporte que, lorsqu'on interroge les professeurs sur la présence de filles dans des sections comme la plomberie ou la soudure, leur première réaction est souvent de

nier, avant de se souvenir d'une ou deux élèves, dont ils ne savent pas ce qu'elles sont devenues. Elle y voit le signe d'un abandon institutionnalisé, qui laisse ces jeunes filles dans un environnement « profondément hostile ». Elle affirme que si certaines d'entre elles parviennent malgré tout à intégrer le marché de l'emploi, elles y retrouvent les mêmes difficultés.

Elle compare la situation à celle des personnes en situation de handicap, pour lesquelles les entreprises bénéficient d'aides pour adapter l'environnement de travail et sensibiliser les équipes. Elle constate que rien de tel n'existe pour les femmes entrant dans des équipes exclusivement masculines, qui doivent affronter seules l'hostilité ambiante. Elle affirme que leur réussite ne dépend pas uniquement de leurs compétences, mais aussi de la manière dont elles sont perçues et traitées. Elle prévient que la stigmatisation, l'ostracisation, voire les agressions, compromettent leur maintien en emploi, et rappelle que la force individuelle ne saurait suffire sans un soutien structurel.

Elle critique la rhétorique actuelle qui consiste à inciter les femmes à « oser » s'engager dans des métiers masculins, sans mettre en place de mesures de protection contre les violences. Elle indique qu'un rapport rédigé après ces formations avait été transmis au Parlement de la Communauté française, bien que cela ne fût pas prévu. Elle rapporte qu'Hélène Ryckmans s'en est saisie, notamment en raison d'une conclusion explicite du rapport appelant à cesser les campagnes de communication incitant les femmes à intégrer ces métiers sans garanties de sécurité et d'accompagnement, car cela engage la responsabilité des institutions.

Elle affirme que malgré un certain retentissement, peu de suites concrètes ont été données à ce rapport. Elle appelle donc, en ce qui concerne Bruxelles Formation et les autres opérateurs, à la mise en place d'interfaces genrées dans l'ensemble des dispositifs. Elle donne en exemple la France, où sont désormais instaurés des quotas féminins dans les écoles d'ingénieurs, comme l'école des Mines. Elle explique que, faute de résultats via la sensibilisation et les incitants, les autorités ont décidé de conditionner l'ouverture d'une année académique à la présence d'un minimum de femmes, avec des quotas évolutifs. Elle indique qu'Isabelle Lonvis-Rome est à l'origine de cette mesure.

M. Olivier Willocx (président) intervient pour demander si Mme Isabelle Lenarduzzi intervient ici au nom du Conseil ou bien en tant que représentante de Jump.

Mme Isabella Lenarduzzi (membre du Bureau du CEFH) répond en précisant que, lorsqu'elle a évo-

qué les formations dans les écoles, il s'agissait bien du travail de Jump. Elle ajoute que, dans les avis émis par le Conseil, ces éléments sont également présents. Elle remercie le président de rappeler cet aspect, car les avis du Conseil mentionnent systématiquement deux choses : d'une part, la nécessité de mettre en place, probablement, des quotas dans les formations massivement genrées, qu'elles soient féminines ou masculines – le terme « probablement » étant utilisé pour permettre un consensus; et d'autre part, l'importance de proposer des formations non mixtes, à l'image de celles organisées par Interface 3 dans le domaine de l'informatique, mais aussi dans des secteurs comme celui du chauffage, en partenariat notamment avec Veolia.

Elle insiste sur la nécessité de soutenir davantage des organisations telles qu'Interface 3 et de donner une impulsion forte aux entreprises. Elle relève que ces dernières sont souvent les premières à se plaindre de pénurie de main-d'œuvre, mais que lorsqu'on leur propose, à travers des opérateurs comme Interface 3, de collaborer à des dispositifs de formation non mixte, elles sont généralement absentes. Elle cite néanmoins Veolia comme une exception positive, ainsi que Schindler, et estime qu'il est essentiel de prendre des initiatives dans ce sens.

Elle revient sur la question de la formation professionnelle, qu'elle qualifie de parent pauvre et d'impensé total. Elle étend cette analyse à la violence au travail, qu'elle considère également comme un impensé, de même que l'absence de statistiques. Elle regrette que l'on considère souvent le *gender mainstreaming* et le *gender budgeting* comme des surcharges administratives, alors qu'il s'agit selon elle des bases. Elle insiste : « c'est juste la base ».

Elle annonce que le prochain avis du Conseil portera sur la santé des femmes, décision prise la veille. Elle indique que les dernières statistiques révèlent que 80 % des personnes en maladie de longue durée au-delà de 55 ans sont des femmes, et qu'avant cet âge, elles représentent encore 60 %. Elle affirme qu'il faut aller au-delà des causes biologiques comme la ménopause, la maternité ou la menstrualité, pour s'intéresser à la place des femmes dans l'emploi et les entreprises. Elle rappelle que toutes les femmes ont déjà été confrontées au sexisme, et qu'une sur trois est victime de harcèlement sexuel, voire de formes plus graves.

Elle considère que tant qu'on ne reconnaît pas ces réalités et qu'on ne met pas en place de politiques destinées à rendre les environnements de travail plus sains, il sera impossible d'offrir à toutes et tous le même respect et la même dignité, quel que soit le genre, l'origine ou l'âge. Elle avertit que les personnes en maladie de longue durée resteront dans

cette situation si rien ne change, et que les mesures de l'Arizona risquent d'aggraver encore cette précarité. Elle annonce que le Conseil travaillera avec le COBEFF et le Conseil wallon, car les mesures actuelles visent à remettre ces personnes au travail sans avoir analysé les causes de leur éloignement du marché de l'emploi.

Elle insiste : une personne, femme ou homme, qui quitte son emploi à cause de harcèlement moral ou sexuel ne pourra pas y retourner tant que le problème structurel n'est pas traité. Elle redoute qu'en l'absence de telles mesures, ces personnes soient rayées des statistiques, précarisées, et que la société en paie le prix fort.

Elle précise que le Conseil n'a pas à valider ou invalider les mesures de l'Arizona, mais estime qu'elles ont été prises sans considération du prisme de l'inégalité entre les femmes et les hommes. Elle craint qu'en l'absence d'un tel prisme, ces mesures ne renvoient les femmes à la sphère domestique et ne renforcent leur précarité.

Elle évoque enfin une initiative de Vivacité sur la pauvreté des enfants, en soulignant qu'il n'y a pas d'enfants pauvres sans mères pauvres. Elle rapporte avoir demandé à Vivacité d'intituler leur programme de manière plus juste, en parlant de la précarité des mères, ce qui lui a été refusé pour des raisons de *marketing*. Elle cite Albert Camus : « Quand on nomme mal les choses, on ajoute au malheur du monde », et conclut en appelant à utiliser les mots justes et à mesurer pour tendre vers une plus grande égalité.

M. Jean-François Neven (vice-président du CEFH) précise d'emblée qu'il avait été convenu qu'il ne serait probablement pas possible de répondre à toutes les questions. Il reprend donc par une question simple, posée par la représentante des Engagés, désormais absente. Celle-ci avait demandé la composition de la délégation académique. Il indique qu'elle se compose de plusieurs juristes, mais également de Francis Camulens de la VUB, qui est sociologue. Les autres membres sont Diane Bernard de l'UCLouvain-Saint-Louis et Pascal Vielle de l'UCLouvain à Louvain-la-Neuve, tous deux juristes.

Concernant la question du parent pauvre des politiques d'égalité, il estime que l'élément le plus manifeste est l'absence de progrès en matière de statistiques genrées. Il cite en exemple la crise énergétique, au sujet de laquelle les données disponibles sont généralement établies par ménage. Il souligne que ce type de données ne permet rien de comprendre la situation des femmes, en particulier celles qui vivent dans des familles monoparentales. Il insiste sur le fait que, pour progresser, il faudra aller plus loin dans la production de données genrées, même

si cela dépasse les seules compétences de la région bruxelloise.

En ce qui concerne les contacts au niveau local, il admet qu'il n'y en a pas. Il reconnaît qu'il s'agit sans doute d'une lacune, mais ajoute qu'il ne pense pas que des politiques d'égalité soient particulièrement développées dans les communes, ni qu'il existe des conseils locaux associant les citoyens et les citoyennes à ces politiques.

M. Philippe Santini (Secrétaire du CEFH) intervient, expliquant qu'il y a des échevins pour l'égalité des chances dans les communes. Il ajoute qu'il y a également 2 ou 3 communes où des conseils pour l'égalité siègent, bien que leurs noms varient selon les communes.

Il précise que Brulocalis est aussi en charge de cela. Les pouvoirs locaux font donc certaines choses. L'intervenant conclue en précisant que c'est effectivement une piste qu'il faudra d'avantage développer au niveau local.

M. Jean-François Neven (vice-président du CEFH) déclare, sur le ton de l'humour, avoir pris un risque qu'il savait calculé en donnant la parole à Mme Isabelle Lenarduzzi, estimant que cela pouvait rendre difficile le fait de la reprendre, tout en précisant sur un ton humoristique, toujours, qu'il n'existe aucun problème d'égalité entre eux.

Il poursuit en évoquant l'impact de l'absence de Gouvernement sur les activités du Conseil. Il explique, de manière pragmatique, que cela entraîne une diminution du nombre d'initiatives sur lesquelles le Conseil doit rendre des avis d'office. Cette situation a permis, selon lui, de consacrer du temps à la rédaction d'un avis d'initiative, notamment sur l'accueil de la petite enfance.

Abordant les conséquences plus concrètes de cette absence de Gouvernement, il précise qu'il s'exprime à titre personnel, car cette question n'a pas été abordée de manière approfondie au sein du Conseil, bien que celui-ci ait exprimé le souhait de voir un Gouvernement se former rapidement. Il mentionne que des membres du Conseil ont rencontré diverses personnes impliquées dans les discussions gouvernementales.

L'intervenant ajoute, selon les échos dont il dispose, que les secteurs associatifs souffrent sensiblement de cette situation, en particulier en matière de prévisibilité et de maintien des moyens financiers. Il souligne que cela concerne notamment le secteur associatif dédié aux femmes et, plus spécifiquement, aux femmes migrantes. Il insiste toutefois sur le fait qu'il s'exprime ici à titre strictement personnel et sans

appui d'étude, tout en considérant qu'il s'agit d'un sujet qui pourrait faire l'objet d'une préoccupation du Conseil.

Mme Latifa Aït-Baala (PS) réplique en commençant par remercier les panélistes pour ce qu'elle décrit comme une belle plaidoirie.

Elle indique retenir que l'ensemble des questions liées au genre relèvent en réalité de la déconstruction des rapports sociaux de sexe, ce qu'elle considère comme particulièrement pertinent, notamment dans le contexte évoqué précédemment, à savoir celui des reculs en matière d'égalité. Elle estime que ces reculs, tristement, n'ont jamais été aussi importants, et ce malgré le fait que la société parle abondamment des questions d'égalité.

Elle souligne l'importance du changement des mentalités, en lien notamment avec la formation évoquée plus tôt, en insistant sur le fait que cela doit commencer par la conscience publique, là où, selon elle, les choses doivent démarrer.

Elle rappelle également l'importance de la dimension transversale des concepts de *gender mainstreaming* et de *gender budgeting*, ainsi que la nécessité d'imposer une analyse systématique de tous les budgets à travers le prisme du genre. Elle insiste sur le caractère fondamental de cette exigence.

Enfin, elle évoque l'importance de l'impact de cette analyse, dans la mesure où il s'agit non seulement de transformer les regards, mais aussi les effets concrets sur les réalités genrées. Elle conclut en remerciant, au nom de son groupe, les intervenants pour leurs interventions ainsi que pour les avis remis, qu'elle considère comme importants pour les travaux de son groupe.

Mme Kristela Bytyçi (MR) commence par remercier les intervenants pour leurs exposés ainsi que pour l'échange, qu'elle qualifie de très constructif.

Elle indique que plusieurs sujets abordés au cours de cette réunion recoupent des thématiques sur lesquelles elle travaille personnellement au sein de ses commissions, notamment celle consacrée à l'égalité des chances. Elle cite les formations, l'emploi des femmes, les mères célibataires, ainsi que les femmes migrantes. Elle précise avoir déjà posé de nombreuses questions sur ces dernières, en relevant que les chiffres en matière d'emploi montrent que le taux d'inactivité est bien plus élevé chez les femmes migrantes que chez les hommes, ce qui, selon elle, révèle qu'il reste énormément de travail à accomplir sur ce terrain.

Elle aborde ensuite la question du budget genré, en indiquant qu'elle a le sentiment qu'il existe une certaine réticence de la part des administrations à s'engager dans la réalisation de budgets sensibles au genre. Elle estime que ce point devrait faire l'objet d'un suivi plus poussé, à la fois dans le présent et dans l'avenir, afin de mieux comprendre comment cette problématique va évoluer et comment elle sera concrètement développée.

Elle conclut en affirmant que ce suivi reste essentiel pour pouvoir faire face aux nombreuses inégalités qui, malheureusement, demeurent dans la société. Elle remercie à nouveau les intervenants.

Mme Gisèle Mandaila (DéFI) remercie elle aussi les intervenants. Elle souhaite rappeler que l'urbanisme est un domaine dans lequel les problèmes d'égalité entre les hommes et les femmes se posent avec beaucoup d'acuité.

Elle évoque un exemple jugé très parlant, celui de la ville de Vienne, où l'urbanisme a été pensé en intégrant la dimension de genre. Elle indique que cela permet de mettre en lumière les divers problèmes que peuvent rencontrer les femmes dans l'espace public, notamment en matière de sécurité ou même simplement pour se promener dans la ville. Elle illustre son propos en mentionnant les talons que portent les femmes, contrairement aux hommes, et souligne que les pavés dans les rues ne facilitent pas leur déplacement. Elle affirme que l'urbanisme est vraiment un levier sur lequel on peut agir pour atteindre une plus grande égalité entre les sexes.

Elle enchaîne sur le *gender mainstreaming* et indique qu'à son avis, au niveau local, on commence à intégrer davantage la dimension de *gender budgeting* dans les politiques. Elle mentionne l'exemple de la commune d'Etterbeek, où, en s'appuyant sur le travail réalisé par Viviane Teitelbaum à Ixelles, des mesures ont été implémentées. Elle précise qu'elle suivait les questions à l'époque et affirme que lorsqu'une personne porte véritablement un dossier, cela permet aux choses d'évoluer beaucoup plus rapidement. Elle indique qu'aujourd'hui, à Etterbeek, le *gender budgeting* est intégré dans toutes les politiques relatives aux questions de genre.

Elle revient ensuite sur les priorités évoquées par les intervenants, notamment la formation professionnelle, la lutte contre les violences, et mentionne qu'elle ne se souvient plus du troisième point. Elle insiste sur le fait que la formation demeure essentielle.

Elle aborde ensuite le *gender mainstreaming* au sein des organismes d'intérêt public (OIP) bruxellois, en évoquant le rôle d'equal.brussels. Elle affirme que cette question a été introduite au sein des OIP,

et qu'à l'époque où elle était encore au cabinet de Mme Cécile Jodogne, cela fonctionnait. Elle précise qu'elle-même était en charge du dossier et qu'elle assurait son suivi. Elle indique que toutes les administrations et OIP avaient intégré cette dimension dans leurs politiques, bien qu'il y ait eu certaines lacunes, notamment un manque d'envie ou une simple volonté de « cocher les cases ».

Elle affirme néanmoins qu'equal.brussels a mené un travail important pour inciter les OIP à intégrer la dimension de genre, et que les formations dispensées ont permis de changer de regard. Elle ajoute que certaines personnes, en découvrant cette approche, réalisaient qu'elles n'avaient jamais envisagé les choses sous cet angle. Elle note que, de manière assez étonnante, ce sont les hommes qui semblaient les plus enclins à intégrer cette dimension dans les politiques lorsqu'ils y étaient formés.

Elle conclut en affirmant qu'il reste du travail, mais qu'il faut continuer à suivre la question. Elle se dit préoccupée par l'absence de formations, tout en saluant le fait que cela ait été identifié comme une priorité. Elle termine en remerciant les intervenants.

M. John Pitseys (Ecolo) indique qu'il y a beaucoup d'éléments à retenir dans ce qui a été dit, mais souligne vouloir insister sur un point très concret, évoqué presque en dernier : la situation du secteur associatif. Il affirme que cet élément a été entendu par l'ensemble des personnes présentes.

Il rappelle également l'importance du *gender mainstreaming*, tout en insistant sur la nécessité de dépasser une logique purement formelle de « cochage de cases ». Il précise qu'en lisant les budgets de la Région bruxelloise, on peut constater que plusieurs cases liées aux politiques publiques sont cochées, mais que cela semble souvent être fait de manière mécanique. Il ajoute que cela ne va pas encore de soi et que, parfois, à la lecture des documents, on sent que cet exercice relève davantage de la corvée administrative à remplir que d'une réelle intégration de la dimension de genre.

Il conclut par une remarque personnelle en évoquant un souvenir d'il y a une dizaine d'années, lorsque le président de la République française avait déclaré : « l'environnement, ça commence à bien

faire ». Il explique que ce président avait nommé un ministre très proche des thèses environnementalistes, dans une volonté de rupture, puis avait constaté que l'écologie ne rapportait pas électoralement autant que d'autres sujets comme l'immigration ou l'identité nationale. L'intervenant exprime la crainte qu'un jour, un responsable politique puisse tenir des propos similaires concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, considérant que cela ne « rapporte plus », que c'était une thématique « à la mode » à certaines époques (il cite les années « *MeToo* », les participations à la *Pride* ou à la manifestation du 8 mars), mais que cette dynamique pourrait s'essouffler.

Il affirme que cette éventualité constitue sa véritable inquiétude et conclut en insistant sur l'importance de réinviter le Conseil, encore et encore, afin de continuer à donner une place à la parole qu'il porte. Il remercie à nouveau les intervenants.

Mme Isabella Lenarduzzi (membre du Bureau du CEFH) s'exprime en dernière pour remercier les députés pour leur présence, leur écoute et les interactions. Elle précise que pour le CEFH, ces échanges n'ont pas de prix. Elle estime que les députés sont les garde-fous du recul vers une société où la loi du plus fort sera déterminante.

Elle ajoute que le CEFH les accompagnera sincèrement pour éviter cette loi du plus fort.

L'intervenante remercie à nouveau, chaleureusement, les députés.

6. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président/à la présidente et au rapporteur/à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Latifa AÏT-BAALA

Les Présidents,

Ludivine de MAGNANVILLE d'ESTEVE
Olivier WILLOCX